

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

**Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation
d'un poste de distribution publique d'électricité constitutive de
droits réels – Promenade des Maquisards –
Commune de Pamiers / ENEDIS**

Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
<i>En exercice : 33 Présents : 25 Absents : 2 Procurations : 6</i>	<i>Pour : 31 Contre : 0 Abstentions : 0</i>	2-9

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 8 novembre 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET – Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUHELON – Eric PUJADE – Pauline QUINTANILHA - Michèle DUPUY – Gérard BORDIER - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI – Véronique PORTET - Michel RAULET – Sandrine AUDIBERT – Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE – Jean-Christophe CID - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Xavier MALBREIL - Michèle GOULIER - Daniel MEMAIN.

Procurations : Xavier FAURE à Jean-Christophe CID - Jean-Luc LUPIERI à Michel RAULET - Françoise PANCALDI à Eric PUJADE - Audrey ABADIE à Alain DAL PONTE - André TRIGANO à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN à Jean GUICHOU.

Absents excusés : Maryline DOUSSAT-VITAL - Gérard LEGRAND.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Le Maire rappelle que le conseil municipal le 7 mars 2023 a approuvé la constitution d'une servitude grevant la parcelle municipale cadastrée section K numéro 1942, sise 5 impasse de la Papeterie à Pamiers, en vue d'implanter une ligne enterrée, pour une canalisation souterraine, au profit d'ENEDIS, afin d'alimenter la nouvelle école maternelle.

Aujourd'hui, ENEDIS souhaite implanter le transformateur électrique, sur cette parcelle, située promenade des Maquisards à Pamiers.

Le Maire demande au conseil municipal d'approuver la mise à disposition du terrain cadastré section K numéro 1942, sise promenade des Maquisards à Pamiers, au profit d'ENEDIS, pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité constitutive de droits réels.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve la mise à disposition du terrain cadastré section K numéro 1942, sise promenade des Maquisards à Pamiers, au profit d'ENEDIS, pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité constitutive de droits réels.

Article 2 : Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente, et notamment la convention telle que présentée.

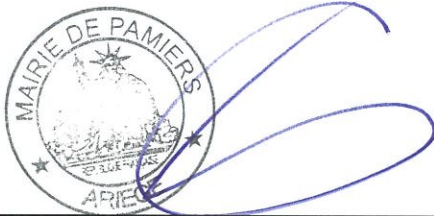
Fait en l'hôtel de ville, le quinze novembre deux mille vingt-trois.

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 15 novembre 2023

Le Maire,
Frédérique THIENNOT

La secrétaire de séance,
Pauline QUINTANILHA



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Quintanilha', written over a horizontal line.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le **22 NOV. 2023**
ou après notification le